

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2018

RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DE L'ADMINISTRATION POUR UNE RELATION DE
CONFIANCE AVEC LE PUBLIC - (N° 1056)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 47

présenté par
M. Guerini

ARTICLE 10

À la première phrase de l'alinéa 16, après la seconde occurrence du mot :

« administration »,

insérer les mots :

« des archives ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.